

**Destinataires :** Tous les gestionnaires  
**Expéditeur :** Service de prévention et contrôle des infections  
**Date :** Le 4 janvier 2021  
**Objet :** **Rehaussement des consignes sanitaires dans les salles de repas et de repos des employés**

---

Compte tenu de la transmission communautaire soutenue du coronavirus, un rehaussement des consignes sanitaires visant à renforcer la distanciation physique, particulièrement lors des pauses et des repas, est en vigueur dans tout le CISSS.

Le Service de prévention et contrôle des infections en collaboration avec la Direction générale, souhaitent vous informer des consignes qui doivent être respectées en tout temps, à l'intérieur des salles de pauses et repas des employés, au CISSS de Lanaudière.

- Considérant l'importance de la distanciation physique de 2 mètres particulièrement lors des pauses et repas, puisque le masque est retiré sur une période prolongée, la reconfiguration des salles de pauses/repas et de la cafétéria qui a été effectuée, a pour conséquence de limiter le nombre de places. Aussi, des salles de repas alternatives ont été créées pour répondre à ce besoin.
- Considérant que le nombre de places est limité, l'horaire des pauses et repas a été réaménagé dans les différents secteurs d'activités.
- Considérant que le nombre de places est limité, les membres du personnel ayant accès à un bureau fermé ou à des environnements isolés peuvent prendre leurs pauses et leurs repas dans ces lieux, selon le respect des différentes consignes. Il est demandé d'effectuer le nettoyage des lieux après utilisation.
- Considérant le risque de transmission sur des objectifs partagés, un kit de désinfection est disponible sur chacune des tables et près des objets partagés tels que micro-onde, cafetière, frigo, etc.

- Considérant le bien-être des membres du personnel, les objets partagés tels que micro-onde, cafetière et grille-pain, peuvent être utilisés avec le respect des règles sanitaires de désinfection avant et après chaque utilisation.
- Considérant le risque de contamination suite au retrait de la protection oculaire, une station de désinfection de protection oculaire est installée dans chacune des salles de pauses/repas.

**Les consignes suivantes doivent être respectées par tous les utilisateurs des différentes salles de pauses/repas :**

- Procéder à l'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de la salle de pause/repas;
- Respecter le nombre de personnes permises dans la salle. Celui-ci est indiqué à l'entrée de celle-ci;
- Ne pas déplacer le mobilier, des marques au sol ont été installées en guise de repère visuel;
- Procéder à la désinfection de la place de repas avant et après utilisation;
- Procéder à la désinfection, avant et après utilisation, des objets partagés tels que cafetière, micro-onde, frigo, etc.;
- Retirer le masque seulement lorsque assis, remettre celui-ci pour tout déplacement dans la salle de pause/repas;
- Aucun partage de nourriture n'est permis;
- Les frigos au commun doivent contenir que des boîtes à lunch individualisées;
- Changer de masque après la période du repas.

Des tournées seront réalisées régulièrement afin de vérifier la conformité des salles de repos ainsi que le respect des mesures sanitaires. Ces mesures sont mises en place afin de vous protéger des risques de contamination au virus de la COVID-19. Le respect de ces mesures est très important afin de diminuer la transmission communautaire soutenue dans notre région.

Nous vous remercions de votre collaboration.